

Qc 244

OK
C

BULLETIN
DE LA
SOCIÉTÉ LINNÉENNE
DE NORMANDIE

4^e SÉRIE. — 2^e VOLUME

ANNÉE 1887-88



19.

CAEN

HENRI DELESQUES, IMPRIMEUR-LIBRAIRE

RUE FROIDE, 2 ET 4

PARIS, F. SAVY, LIBRAIRE

77, BOULEVARD ST-GERMAIN

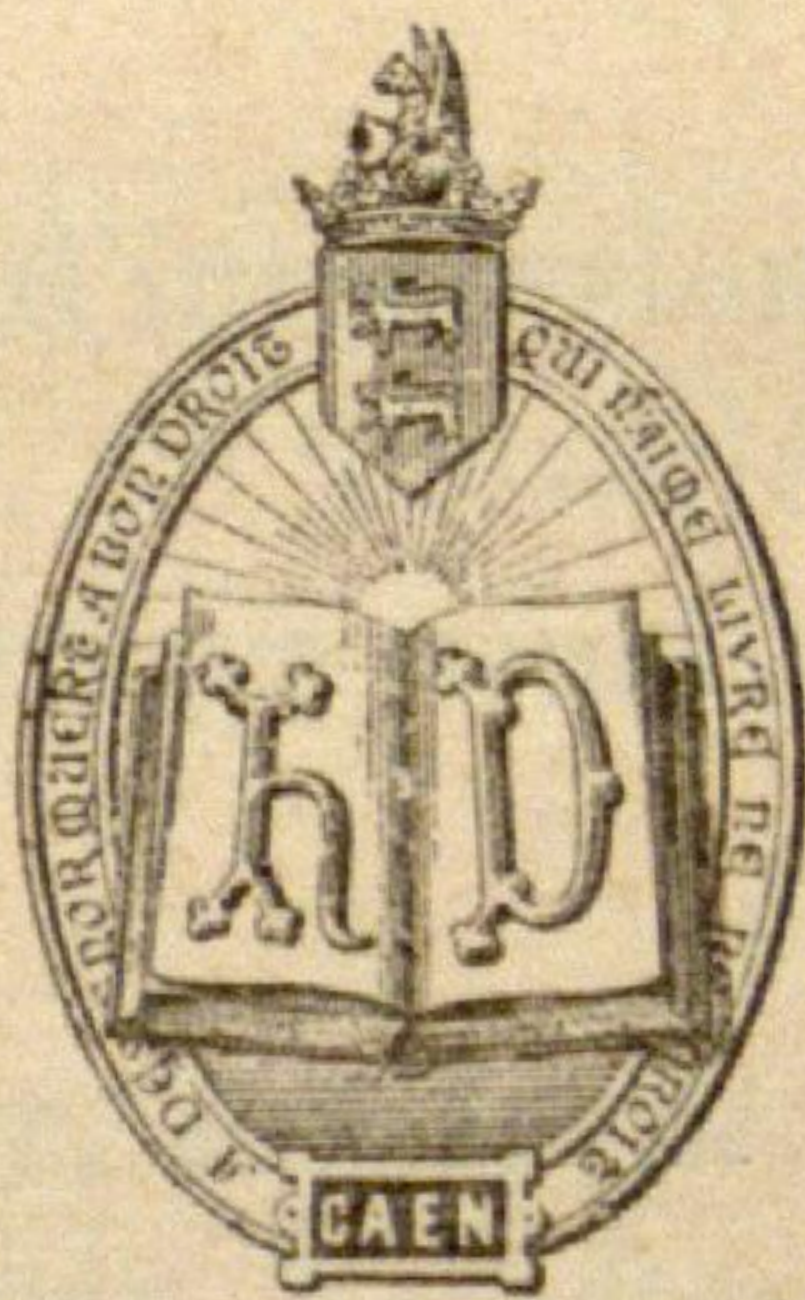
1889

Qe 244

BULLETIN
DE LA
SOCIÉTÉ LINNÉENNE
DE NORMANDIE

4^e SÉRIE. — 2^e VOLUME

ANNÉE 1887-88



CAEN

HENRI DELESQUES, IMPRIMEUR-LIBRAIRE

RUE FROIDE, 2 ET 4

PARIS, F. SAVY, LIBRAIRE

77, BOULEVARD ST-GERMAIN

—
1888

disposées par groupes, non seulement sur des éponges (*Suberites ficus*, *Halichondria panicea*, etc.), mais aussi sur des Alcyonaires qui tapissent les berges du Quihot. Cet amphipode sédentaire y est donc très commun.

Au nom de M. Renault, professeur au collège de Flers, il est donné lecture du travail ci-après :

NOTE

SUR UNE ERYONIDÉE NOUVELLE

Trouvée à Sainte-Honorine-la-Guillaume (Orne),
dans le Grès Liasique

Par **Charles RENAULT**

Ex-préparateur à la Faculté des Sciences de Caen
Professeur de Sciences Physiques et Naturelles au Collège de Flers
Membre correspondant de la Société.

Dans une étude remarquable sur les Crustacés fossiles des terrains jurassiques du Calvados publiée en 1863, M. Morière fit part à la Société Linnéenne de la découverte de deux espèces nouvelles, l'*Eryon Edwardsii* et le *Pithonothon Meyeri*, trouvées, la première dans les *miches* de La Caine (marnes infra-oolithiques), et la deuxième dans la Grande Oolithe.

Si l'on excepte les Trilobites du silurien de May et du devonien de la Manche, les paléontologistes normands avaient eu rarement l'occasion de rencontrer des crustacés fossiles. Les quelques espèces

connues à cette époque appartenaient en effet au calcaire de Caen et à la Grande Oolithe, et avaient fait l'objet d'une première étude de la part de M. Eudes-Deslongchamps, en 1829.

En 1882, M. Morière décrivit quelques Décapodes Macroures de l'Oxfordien du Calvados. Enfin en 1883, dans une excursion aux carrières de La Caine, M. Morière dont j'avais alors l'honneur d'être le préparateur, recueillit quelques *miches* des marnes infra-oolithiques dont le centre est presque toujours occupé par un fossile. Ces *miches*, débitées et préparées, fournirent trois échantillons d'*Eryon* que M. Morière décrivit dans le *Bulletin de la Société Linnéenne de Normandie*, 3^e série, tome VII, sous le nom d'*Eryon Calvadosii*.

Les Crustacés connus jusqu'à ce jour dans nos terrains jurassiques normands appartiennent donc au système oolithique. Je n'ai pas connaissance d'avoir vu de Crustacés Liasiques soit dans les riches collections géologiques du musée de Caen, soit dans les collections particulières que j'ai eu l'occasion de visiter. Cette absence, ou du moins cette rareté de crustacés dans le lias est due au peu de solidité des téguments cornés de ces animaux. Leur carapace n'a pu résister à la fossilisation aussi facilement que la coquille des mollusques ou les ossements des vertébrés. Aussi n'a-t-on chance de rencontrer ces débris que dans les terrains dont la sédimentation s'est faite dans des eaux relativement calmes.

Or, le grès de Sainte-Honorine-la-Guillaume (Orne), si connu déjà par les travaux de M. Morière, s'est

déposé dans ces conditions. Ce grès, que le savant professeur de géologie a rapporté au système liasique à la suite de la découverte du *Spiriferina Oxygona*, fournit en même temps des fossiles végétaux et des débris d'animaux. L'étude topographique de ce grès a permis de constater qu'il occupe un petit golfe limité par des éminences granitiques. La présence de débris d'animaux associés à des fossiles végétaux démontre pleinement que le grès de Sainte-Honorine est constitué par des sédiments de rivage.

J'ai eu, le 26 septembre dernier, la bonne fortune de trouver des débris de crustacés dans les carrières du bois de la Mousse, commune de Sainte-Honorine-la-Guillaume.

Malgré l'état d'imperfection que présentent mes échantillons, j'ai cru devoir signaler ma découverte aux paléontologistes.

Les pièces que j'ai pu déterminer sont :

- 1° Un céphalothorax ;
- 2° Une partie de l'empreinte de ce céphalothorax avec la trace des yeux ;
- 3° Un demi-anneau abdominal, le dernier ;
- 4° L'empreinte de ce demi-anneau abdominal avec une des divisions externes de la nageoire caudale ;
- 5° Des débris de patte.

Ces cinq pièces m'ont permis de classer le crustacé du bois de la Mousse dans l'embranchement des podophthalmes, ordre des décapodes, sous-ordre des macroures.

En effet, l'empreinte assez bien conservée des

yeux, les dimensions et la forme du céphalothorax montrent que chez notre animal les anneaux céphaliques et thoraciques étaient réunis et protégés par une carapace commune, et que les yeux étaient pédonculés et mobiles.

Le rapport des dimensions du céphalothorax et de l'anneau abdominal que je possède, me font classer le crustacé de grès liasique dans les Décapodes. Cependant la forme trilobée du céphalothorax rappelle celle du même organe chez les stomapodes représentés par le *Squilla antiqua* des schistes de Monte-Bolca, mais dans ces derniers, les anneaux abdominaux sont de dimensions beaucoup plus grandes que chez les Décapodes. — D'après la figure que je possède du *Squilla antiqua*, certains anneaux abdominaux sont plus larges que le céphalothorax.

D'autre part, à l'anneau abdominal se trouve reliée une pièce qui, à n'en pas douter, est une des cinq lamelles de la nageoire en éventail que possèdent bien développée les Décapodes macroures.

Enfin l'épaisseur de la carapace, qui est en partie constituée par du fer oligiste, sa forme large et déprimée, sa surface rugueuse sans trace de sillons, m'ont porté à classer mon échantillon dans la famille des cuirassés, genre Eryon.

Le céphalothorax de cet Eryon a une forme trilobée. Sa surface est déprimée et rugueuse. Elle présente plusieurs dépressions qui ne sont que des accidents de fossilisation. Sa largeur est de 55 mill., sa hauteur de 50 mill.

Les trois lobes de la tête sont semi-circulaires et ont un diamètre de 3 centimètres environ. Aucune

trace d'antennes ni d'échancrures sur les bords du céphalothorax.

Les yeux sont situés sur le bord supérieur du lobe latéral dans l'angle formé par ce lobe et le lobe supérieur.

Leur forme est légèrement ovale ; grand axe, 5 mill. ; petit axe, 4 mill. Le sillon qui entoure un des yeux dans la figure 2, a 1 mill. $1/2$ d'épaisseur ; c'est l'empreinte de la bordure de la carapace protégeant le pédoncule oculaire.

Le demi-anneau abdominal de l'Eryon du grès liasique ne permet pas d'en faire une étude satisfaisante. Malgré les essais que j'ai tentés, il m'a été impossible de dégager l'anneau complet. La roche qui le renferme est un grès à grain fin d'une dureté considérable. Je n'ai pu constater si sur sa partie médiane existaient les épines signalées dans les autres Eryons. Quant aux pièces latérales ou épimériennes, elles ont la forme d'un $\vee$ comme celles de l'*Eryon Edwardsii*.

L'empreinte de l'unique lamelle caudale dépasse de près de deux centimètres le bord du dernier anneau abdominal. Elle présente une forme spatulée. Son bord inférieur est muni de nombreuses dents.

Enfin, en brisant un des blocs de grès, j'ai rencontré un débris de patte. Cette patte se termine par une pince dont je n'ai pu dégager que la base des deux branches.

En outre de ces empreintes de crustacé, les blocs de grès présentent de nombreux débris de mollusques, parmi lesquels j'ai reconnu quelques

fossiles du lias moyen. Mes doutes, quant au niveau exact auquel appartient l'Eryon, ont été levés par une empreinte de Spiriférine, assez mal conservée d'ailleurs, mais cependant bien caractérisée. Or, les Spiriférines ne se rencontrent pas dans le lias supérieur, étage qui, d'ailleurs, n'existe pas en Normandie, M. Eug. Deslongchamps ayant, par des considérations paléontologiques très justes, désigné sous le nom de marnes infra-oolithiques ce que les géologues normands assimilaient autrefois au lias supérieur proprement dit.

L'Eryon du grès liasique appartient donc au lias moyen. — Deux Eryons ont été signalés dans cet étage. L'*Eryon Hartmanni* (Meyer) du lias de Boll (Allemagne), et l'*Eryon Barrowensis* (M' Coy), du lias de Barrow (Angleterre).

Le premier, d'après Quenstedt, ressemble au type du corallien, l'*Eryon arctiformis*. Il possède, sur le milieu du céphalothorax, une saillie prononcée qui se continue par des épines en relief placées sur le milieu des articles de l'abdomen. Le céphalothorax de notre Eryon ne présente, ni la saillie, ni les échancrures que l'on remarque sur l'*Eryon arctiformis*.

Une carapace courte et forte distingue l'*Eryon Barrowensis* des autres espèces. L'Eryon du grès liasique a une carapace en rapport avec les autres pièces conservées.

D'autre part, les caractères qu'il est possible d'établir en faisant l'étude de l'Eryon du bois de la Mousse, sont tellement spéciaux à cette espèce, qu'ils suffisent, je crois, pour considérer ce crustacé

comme une espèce nouvelle à laquelle je suis heureux de donner le nom de *Eryon Morièrei*.

Je dédie cette espèce nouvelle à M. Morièrè, non seulement à cause des remarquables travaux que le savant professeur a publiés sur les Crustacés fossiles et sur le grès liasique de l'Orne, mais surtout en reconnaissance du dévouement et de l'affection qu'il a bien voulu me témoigner, lorsque j'avais l'honneur d'être son préparateur et son élève.

EXPLICATION DES PLANCHES.

PLANCHE I.

1. Cephalothorax avec trace d'un des yeux.
- 1 bis. Moule interne de *Pecten disciformis* du Lias moyen.
(Cette pièce est placée sur le côté du bloc n° 1.)
2. Empreinte du Céphalothorax présentant la trace des deux yeux.

PLANCHE II.

- 2 bis. Empreinte d'une patte didactyle sur le revers du bloc n° 2.
3. Débris de pattes fragmentés en dégageant les pièces.
(Ces débris font suite à l'empreinte de la figure 2 bis.)
4. Empreinte du demi-anneau abdominal, de la division externe et peut-être de la 2^e division de la nageoire caudale. Ce bloc présente en outre l'empreinte d'une spiriférine et d'un pecten.
5. Demi-anneau abdominal; division externe de la nageoire caudale; Spiriférine.

MM. Morière et Deslongchamps proposent comme membre résidant :

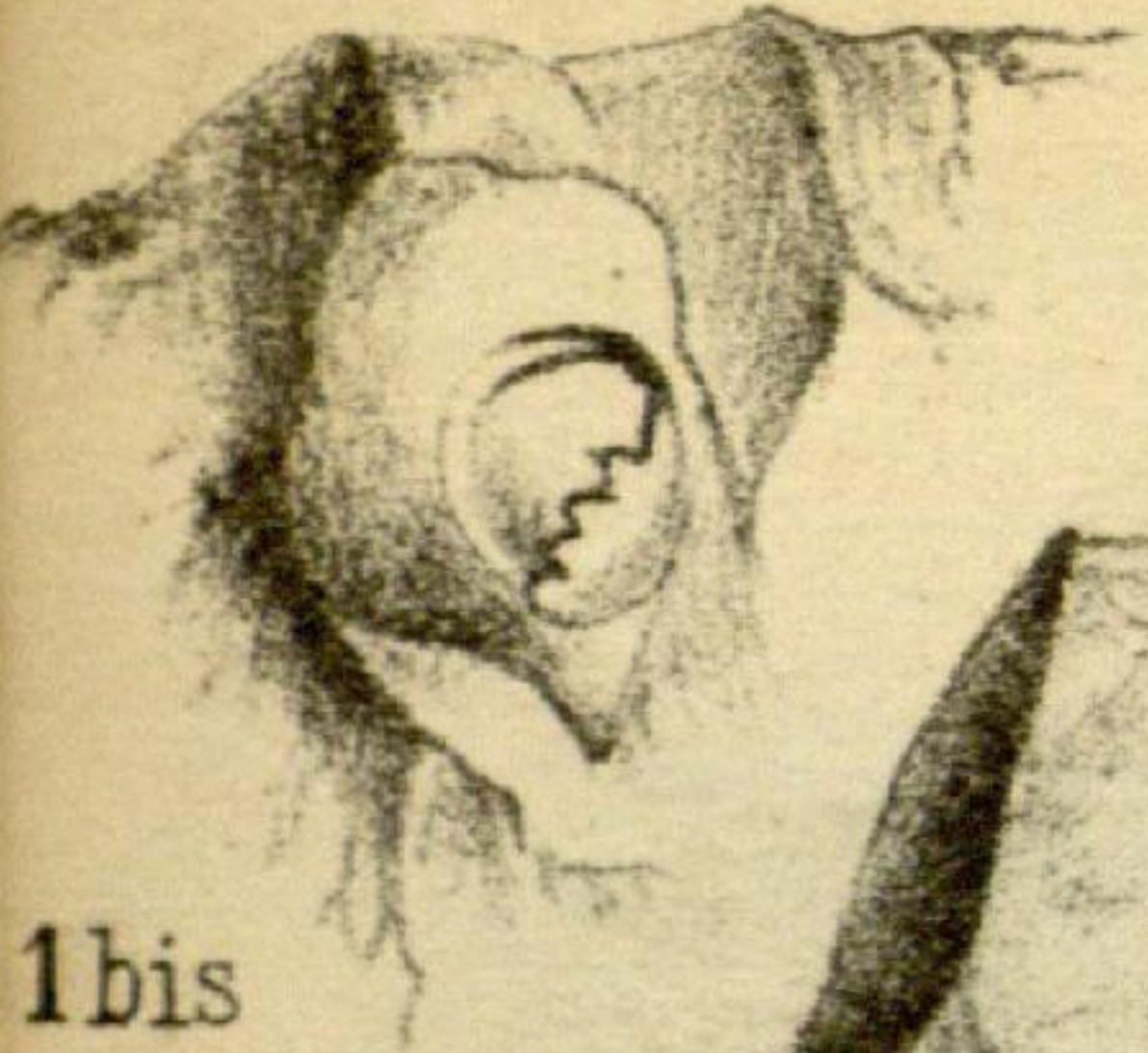
M. Lignier, chargé du cours de botanique à la Faculté des Sciences.

MM. Letellier et Le Sénéchal proposent comme membre résidant :

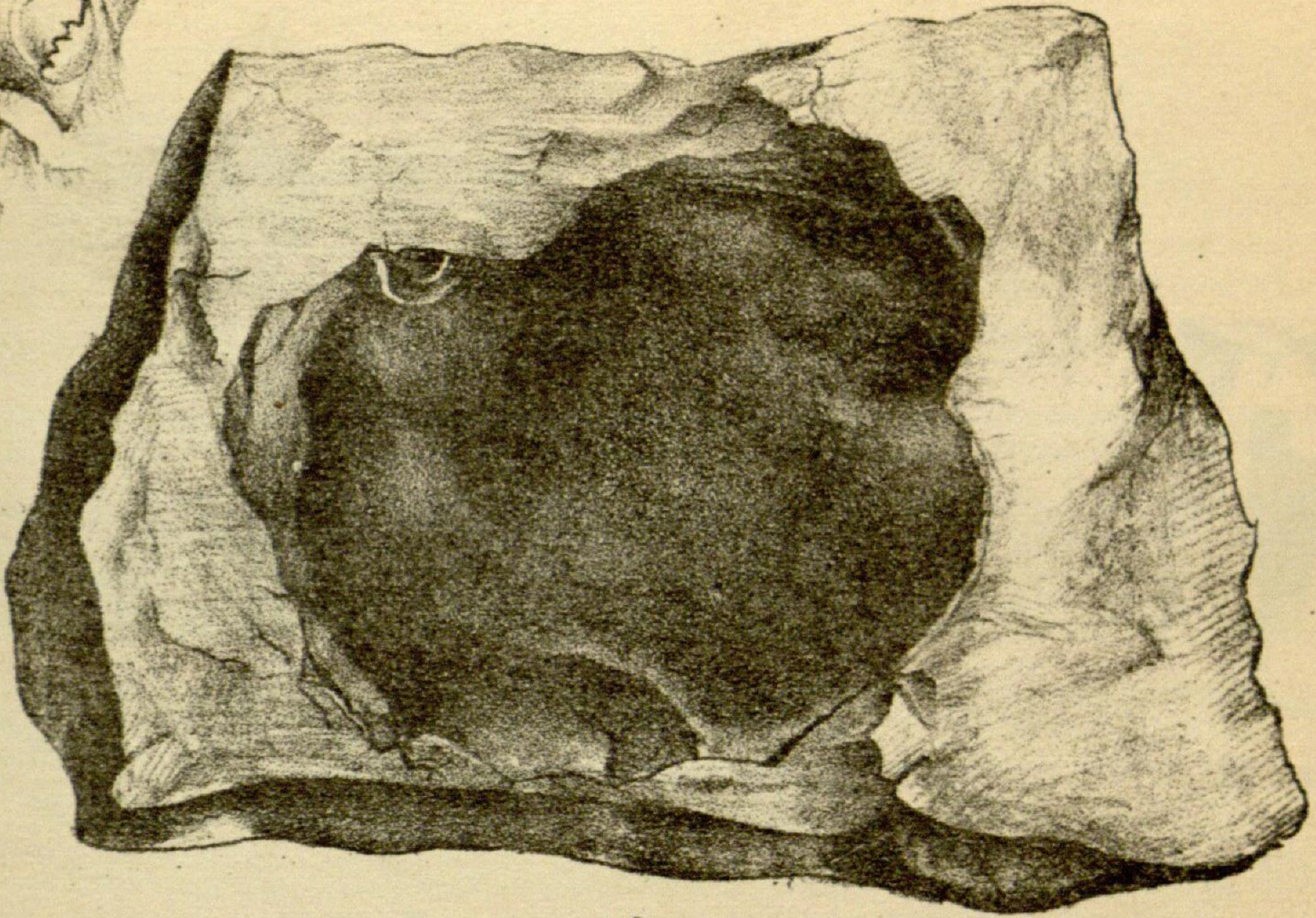
M. Sausse, préparateur de physique à la Faculté des Sciences.

Il sera statué sur ces deux présentations à la séance de décembre.

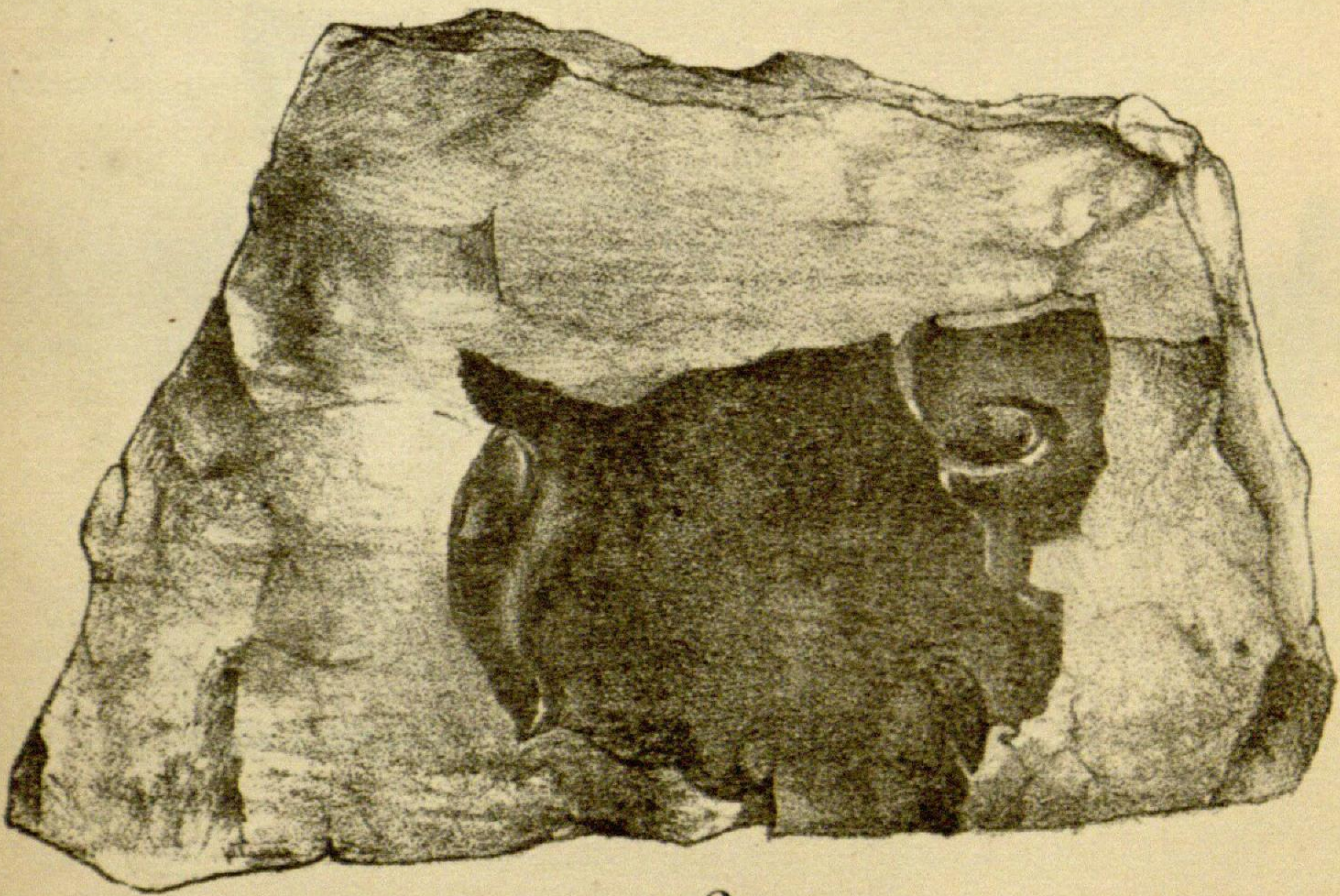
A 9 heures 3/4 la séance est levée.



1bis



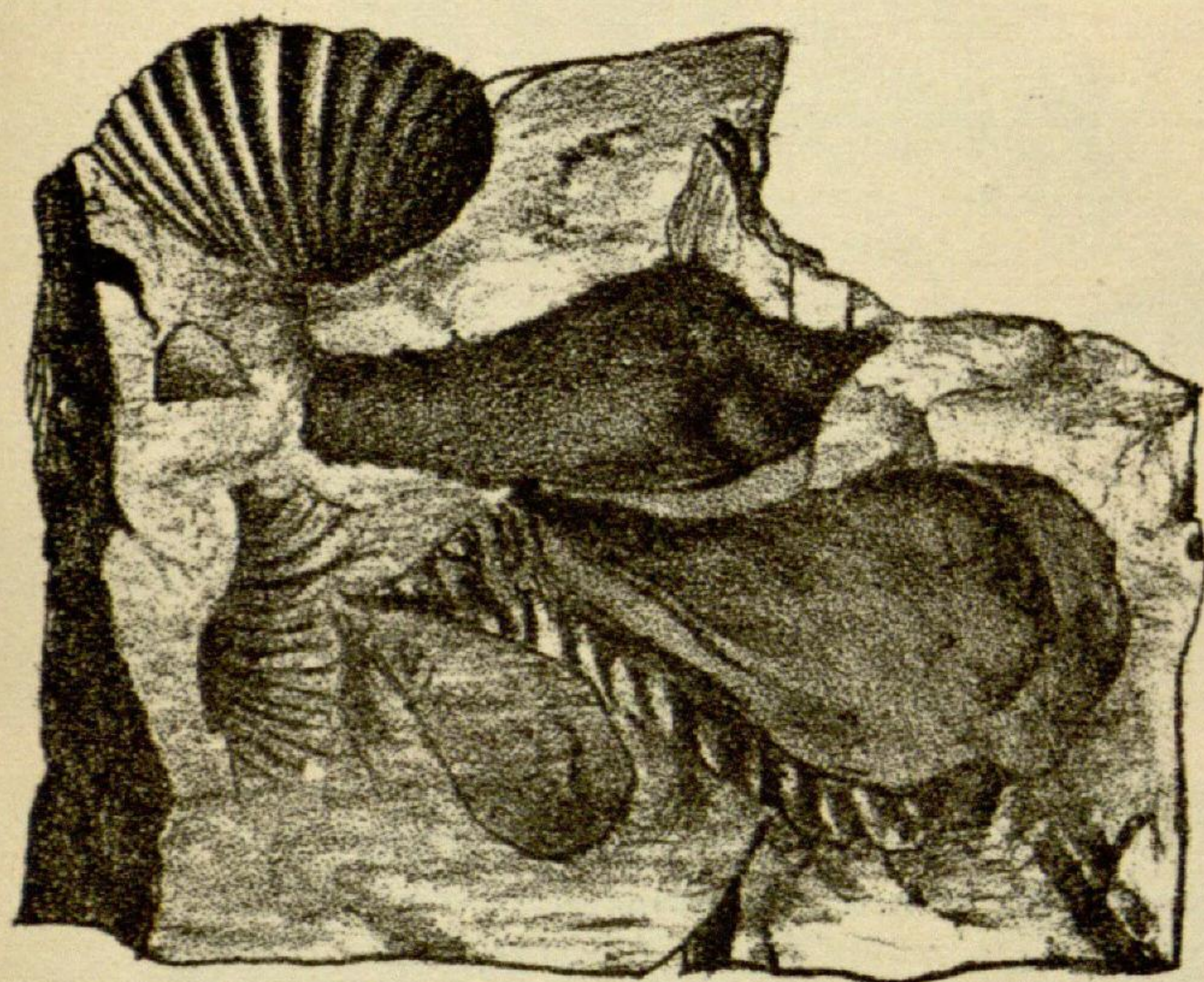
1



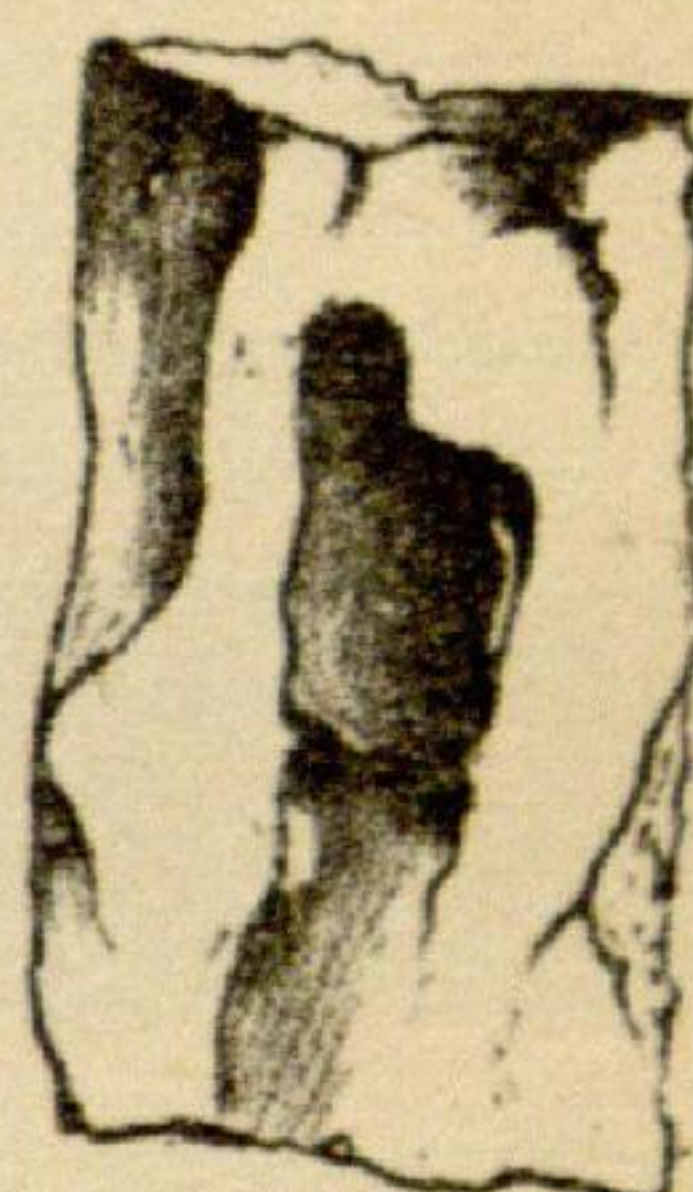
2

ERYON MORIEREI. RENAULT

*Lias moyen. (Grès Liasique).*St^e Honorine-la-Guillaume (Orne)



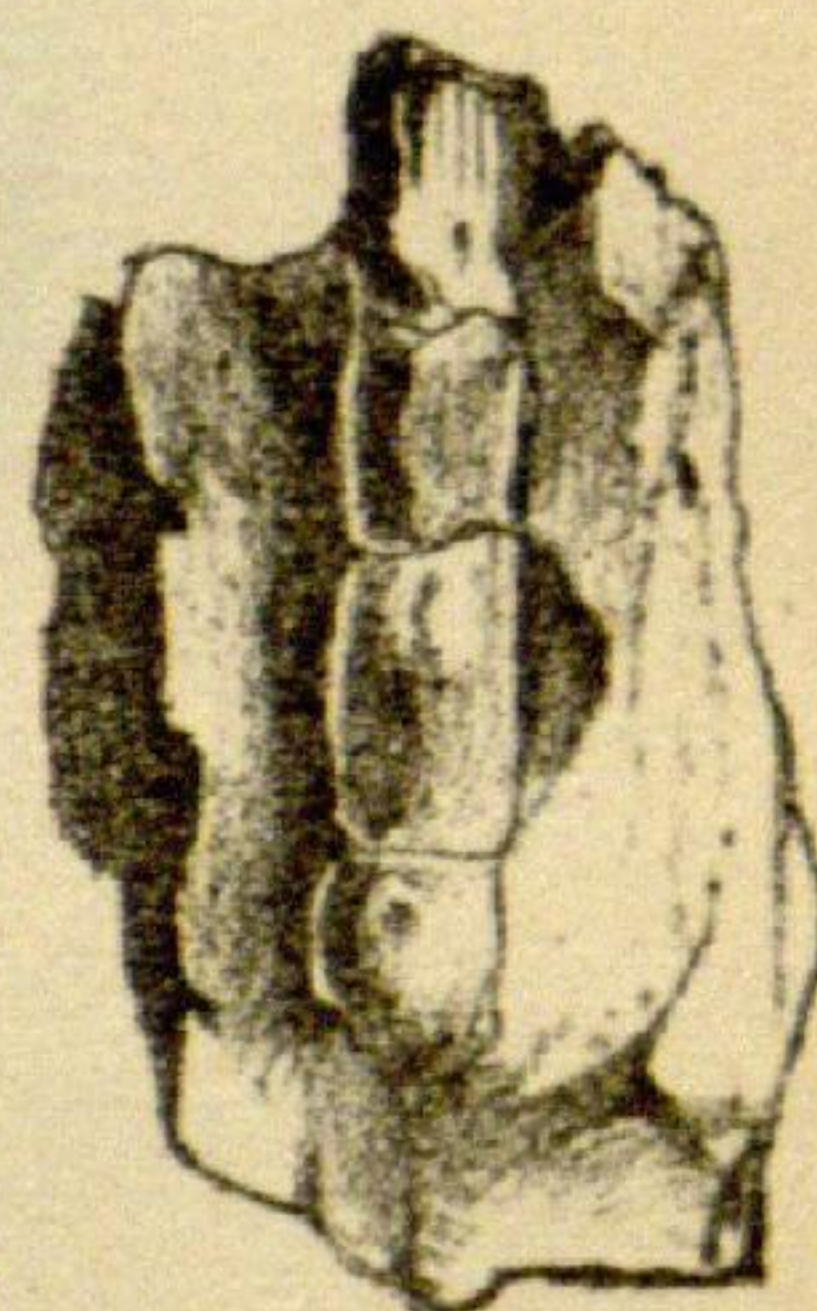
4



2 bis



5



3